N° C 21.189

PRess/DFCP/SBC/MB

Rapporteur : Mme Ducamin

Finances – APCP – Ouverture des autorisations de programme (AP) au titre de 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18h33.

**Présents :** 001 AFFILE Gwendoline, 003 APPERE Nathalie, Annick, 006 BENTZ-FONTANEL Nathalie, 007 BESSERVE Laurence, 009 BINARD Valérie, 011 BOUCHER Nicolas (jusqu'à 19h40), 014 BOULOUX Mickaël, 016 BRIERO Lénaïc, 017 CAILLARD Michel, 018 CAREIL Benoît, 020 CASACUBERTA PALMADA Montserrat, 021 CHAPELLON Didier, 023 CHEVANCE Christophe, 024 CHOUAN André, 026 COMPAGNON Charles, 027 CRESSARD Antoine, 028 CROCQ André, 029 DAUCE Henri, 030 DAVID Claudine, 031 DEHAESE Olivier, 032 DEMOLDER Michel, 034 DEPOUEZ Hervé, 035 DESMOTS Xavier, 036 DUCAMIN Marie, 037 EON Pierre, 038 FAUCHEUX Valérie, 039 FOUILLERE Christophe, 040 GALIC Sylvie, 042 GAUTIER Nadine, 043 GOATER Jean-Marie, 045 GOMBERT Jean Emile, 046 GUERET Sébastien, 047 GUILLOTIN Daniel, 048 HAKNI-ROBIN Béatrice (jusqu'à 19h30), 049 HAMON Laurent, 050 HERVE Pascal, 051 HERVE Marc, 052 HOUSSIN René-François, 053 HUAUME Yann, 054 ID AHMED Zahra, 055 JEANVRAIN Mathieu, 056 JEHANNO Anaïs, 057 KERMARREC Alain, 059 LABBE Stéphane, 060 LAHAIS Tristan, 061 LE BIHAN Thierry, 062 LE BOUGEANT Didier (jusqu'à 20h35), 063 LE FLOCH Anne, 064 LE GALL Josette, 065 LE GENTIL Morvan, 069 LENORMAND Monique, 070 LOUAPRE Françoise, 072 MAHEO Aude, 075 MONNIER Jean-François, 076 MOREL Cyrille, 077 MORVAN Franck, 079 NOISETTE Nadège, 083 PETARD-VOISIN Chantal, 085 PINCHARD Jacques, 087 PRIGENT Alain, 089 PRONIER Valériane, 090 PUIL Honoré, 093 ROUAULT Jean-Claude, 094 ROUGIER Gaëlle (à partir de 20h12), 095 ROULLE Patrick, 096 ROUSSET Emmanuelle, 098 RUELLO Jacques, 099 SALMON Philippe, 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 101 SCHOUMACKER Eve, 102 SEMERIL Sébastien, 103 SICOT Philippe, 104 SIMON Luc, 105 STEPHAN Arnaud, 107 THEURIER Matthieu, 111 YVANOFF Daniel, 112 ZAMORD Priscilla.

**Ont donné procuration** : 002 ANDRO Rozenn à 060 LAHAIS Tristan, 004 ARMAND Régine à 098 RUELLO Jacques, 005 BECHET à 055 JEANVRAIN Mathieu, 008 BETTAL Khalil à 093 ROUAULT Jean-Claude, 011 BOUCHER Nicolas à 054 ID AHMED Zahra (à partir de 19h40), 012 BOUCHONNET Iris à 105 STEPHAN Arnaud, 013 BOUKHENOUFA Flavie à 051 HERVE Marc, 019 CAROFF-URFER Sandrine à 045 GOMBERT Jean Emile, 022 CHEVALIER Marion à 099 SALMON Philippe, 025 COCHAUD Yannick à 087 PRIGENT Alain, 033 DENIAUD Marion à 035 DESMOTS Xavier, 041 GANDON Carole à 027 CRESSARD Antoine, 044 GOBAILLE Françoise à 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 048 HAKNI-ROBIN Béatrice à 016 BRIERO Lénaïc (à partir de 19h30), 058 KOCH Lucile à 112 ZAMORD Priscilla, 066 LEBOEUF Valérie à 061 LE BIHAN Thierry, 067 LEFEUVRE Gaël à 072 MAHEO Aude, 068 LEGAGNEUR Jean-Marc à 102 SEMERIL Sébastien, 071 MADIOT Morgane à 065 LE GENTIL Morvan, 073 MARIE Anabel à 039 FOUILLERE Christophe, 074 MONNIER Daniel à 111 YVANOFF Daniel, 078 NADESAN Yannick à 032 DEMOLDER Michel, 080 PAPILLION Cécile à 065 LE GENTIL Morvan, 081 PARMENTIER Mélina à 034 DEPOUEZ Hervé, 082 PELLERIN Isabelle à 102 SEMERIL Sébastien, 084 PINAULT Pascal à 111 YVANOFF Daniel, 086 POLLET Matthieu à 077 MORVAN Franck, 088 PRIZE Laurent à 014 BOULOUX Mickaël, 091 QUEMENER Aurélie à 038 FAUCHEUX Valérie, 094 ROUGIER Gaëlle à 107 THEURIER Matthieu (jusqu'à 20h12), 097 ROUX Catherine à 031 DEHAESE Olivier, 106 THEBAULT Philippe à 028 CROCQ André, 108 TONON Selene à 039 FOUILLERE Christophe, 109 TRAVERS David à 016 BRIERO Lénaïc, 110 VINCENT Sandrine à 053 HUAUME Yann.

**Absents/Excusés :** 010 BONNIN Philippe, 015 BRETEAU Pierre, 092 REMOISSENET Laetitia.

M. LAHAIS est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 décembre 2021 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021 est lu et adopté.

La séance est levée à 21h31.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5217-10-7 et D.5217-11 ;*

*Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;*

*Vu la délibération n° C 20.067 du 9 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier.*

EXPOSE

En application de l'article L.5217-10-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Rennes Métropole a mis en place, par délibération n° C 19.174 du 19 décembre 2019, une gestion pluriannuelle des investissements formalisée par le vote d'autorisations de programme et crédits de paiement appelés couramment AP-CP, à compter de l'exercice 2020. Leur mode de fonctionnement est décrit dans le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° C 20.067 du 9 juillet 2020.

Les autorisations de programme (AP) sont déclinées en enveloppes de crédits et correspondent à des engagements financiers pluriannuels se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par Rennes Métropole, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers.

En amont de la délibération présentée à cette même séance relative à l'approbation du budget primitif 2022, cette délibération a pour objet de procéder à l'ouverture des nouvelles autorisations de programme.

1. **Ouverture des autorisations de programme pour l'exercice 2022**

Aucune modification n'est apportée aux autorisations de programme ouvertes en 2020 et 2021. Elles sont présentées, pour rappel, dans l'annexe n° 1 jointe à la présente délibération.

Les autorisations de programme ouvertes au titre de l'année 2022 sont au nombre de 134. Elles sont détaillées par chapitre et par crédit de paiement en annexe 2. Leur montant global atteint :

* + Budget principal : 201 397 363,90 €
  + Transports : 22 448 765,00 €
  + Élimination et valorisation des Déchets : 6 754 500,00 €
  + Régie Assainissement collectif : 19 501 692,12 €
  + Assainissement : 1 815 000,00 €
  + Réseaux de Chaleur : 211 000,00 €
  + Régie Réseaux de Chaleur : 614 600,00 €
  + Centre des Congrès : 1 226 850,00 €
  + Crématorium : 25 000,00 €
  + Production d'énergie photovoltaïque : 6 000,00 €

1. **Synthèse de la gestion pluriannuelle**

Tous budgets confondus, Rennes Métropole disposerait de 1 753,46 M€ d'autorisations de programme dont 85,5%   
(1 449,46 M€) au titre des AP 2020 et 2021 et 14,5 % (254,00 M€) au titre des AP 2022. Le poids des AP 2020 est particulièrement conséquent du fait de la mise en place du mécanisme AP/CP en 2020 ce qui a donné lieu à la création d'AP reprenant des engagements passés et au vote d'AP projet correspondant au solde des opérations déjà parties (ex : ligne b du métro).

Parmi le volume global autorisé, 38,1 % soit 668,49 M€ correspondent à des CP antérieurs, autrement dit à des crédits déjà réalisés. Le solde restant concerne les CP 2022 pour 23,6 % soit 413,16 M€. Ce sont ces CP 2022 qui seront autorisés dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2022. Les CP 2023 à 2028 sont donnés à titre indicatif et représentent 38,3 %, soit 671,80 M€, du montant total des AP.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Total des AP | Total non affecté des AP 2020 | CP exécutés sur AP (au 04/11/2021) | Reste à financer | Dépenses 2020 sur AP | **Ratio de couverture des AP** |
| (A) | (B) | (C) | (D) = (A)-(B)-(C) | (E) | **= (D) / (E)** |
| 1 733 836 266,84 | 19 621 858,70 | 451 242 178,70 | 1 282 594 088,14 | 282 347 793,76 | **4,5 ans** |

Avec l'ouverture des nouvelles AP 2022, le ratio de couverture tend à se dégrader passant de 3,7 ans lors de la dernière étape budgétaire à 4,5 ans actuellement.

Il signifie qu'en maintenant le niveau d'investissement de 2020 il faudrait 4,5 ans pour exécuter l'intégralité des AP en cours. Plus il tend vers 1, plus la collectivité tend à gérer annuellement ses dépenses. Au contraire un ratio élevé alerte sur un risque de surévaluation des AP avec un volume d'investissement susceptible d'être engagé bien supérieur à la capacité annuelle à dépenser.

Après avis favorable du Bureau du 2 décembre, le Conseil est invité à :

* adopter les ouvertures des autorisations 2022 proposées au titre des budgets principal et annexes selon le détail présenté en annexe n° 2 par chapitre et par crédit de paiement (indicatif pour les années 2023 à 2028) pour un total de 254 000 771,02 €.

**o O o**

**Après en avoir délibéré, le Conseil,**

**Par 100 voix pour et 9 abstentions**

* adopte les ouvertures des autorisations 2022 proposées au titre des budgets principal et annexes selon le détail présenté en annexe n° 2 par chapitre et par crédit de paiement (indicatif pour les années 2023 à 2028) pour un total de 254 000 771,02 €.